



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-064-2021-06

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2021-02-26-00006 - Arrêté n°2021-89 portant approbation de cession d'autorisation du SSIAD situé à Montreuil, géré par association FAMILIA au profit de association ARPAVIE@DOM (3 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2021-06-24-00003 - ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de plusieurs édifices de ancienne chocolaterie Menier à Noisiel (Seine-et-Marne) (20 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2021-02-23-00008 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL CORMEILLES-LABBEVILLE à CORMEILLE-EN-VEXIN (3 pages)

Page 28

IDF-2021-02-18-00013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL LA DOUAIRIERE à GUYANCOURT (2 pages)

Page 32

IDF-2021-02-01-00011 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCI LES HORMETEAUX à VILLEPREUX (1 page)

Page 35

IDF-2021-02-12-00019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur CORDONNIER Alexandre à NEAUPHLETTE (3 pages)

Page 37

IDF-2021-02-18-00014 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur THEPENIER Frédéric à FONTENAY MAUVOISIN (1 page)

Page 41

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France / Délégation de Bassin Seine-Normandie

IDF-2021-06-15-00002 - Arrêté prescrivant la révision du programme d'actions régional d'Ile-de-France en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ainsi que les modalités de la concertation préalable du public relative à cette révision (3 pages)

Page 43

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau du conseil et de l'expertise juridiques

IDF-2021-06-25-00001 - ARRÊTÉ portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines et Hauts-de-Seine » (10 pages)

Page 47

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-02-23-00008

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL CORMEILLES-LABBEVILLE à
CORMEILLE-EN-VEXIN



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy-Pontoise, le 02 mars 2021

Le préfet

à

EARL CORMEILLES-LABBEVILLE
1 CLOS DU PUIT
95830 CORMEILLES EN VEXIN

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr
Réf. : SAFE/PEA/2021_

Dossier n° 95-2021-07

DOCUMENT A CONSERVER

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

N° 2C 088 409 7345 4

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

Madame,

En date du 23/02/2021, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes de Boissy L'Aillerie, Montgeroult, Bréançon et Cormeilles en Vexin actuellement mises en valeur par vous-même pour le projet suivant : régularisation de l'entrée d'Emmanuelle MAITRE à titre principal, en tant que associé exploitante et gérante de l'EARL CORMEILLES-LABBEVILLE.

Le dossier a été enregistré complet au 23/02/2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, **cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum** par affichage en mairie de(s) la commune(s) où est (sont) située(s) le(s) bien(s) et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise.

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai de **4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit le **23/06/2021**.

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La CDOA sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pourra être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

.../...

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. **Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée.** En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet, **vous bénéficierez d'une autorisation tacite** conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, **le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie de(s) la commune(s) concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexes .

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2020>

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. **Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Responsable du Pôle
Economie Agricole
Bruno VARNIERE

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

2/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de l'EARL CORMEILLES LABBEVILLE :

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
BOISSY L'AILLERIE	ZC	14	0 ha 72 a 40 ca
	ZC	15	0 ha 38 a 70 ca
S/TOTAL			1 ha 11 a 10 ca
MONTGEROULT	X	46	5 ha 75 a 38 ca
	X	57	3 ha 53 a 96 ca
	X	58	5 ha 06 a 25 ca
	X	60	7 ha 46 a 55 ca
S/TOTAL			21 ha 82 a 14 ca
BRÉANÇON	ZI	9	0 ha 40 a 37 ca
	ZI	10	0 ha 70 a 15 ca
S/TOTAL			1 ha 10 a 52 ca
CORMEILLES EN VEXIN	A	8	2 ha 73 a 09 ca
	A	52	3 ha 92 a 94 ca
	A	96	7 ha 48 a 31 ca
	A	320	7 ha 98 a 05 ca
	A	364	1 ha 34 a 50 ca
	AD	24	0 ha 75 a 98 ca
	AK	8	0 ha 48 a 16 ca
	AK	9	3 ha 22 a 53 ca
	B	28	1 ha 79 a 29 ca
	B	29	1 ha 95 a 34 ca
	B	31	12 ha 11 a 46 ca
	B	149	12 ha 32 a 48 ca
	C	140	9 ha 40 a 86 ca
	C	145	14 ha 37 a 83 ca
	C	146	4 ha 92 a 14 ca
	C	147	7 ha 03 a 26 ca
	C	408	8 ha 44 a 11 ca
	C	409	8 ha 44 a 10 ca
	D	10	5 ha 80 a 30 ca
	ZA	2	5 ha 45 a 30 ca
	ZA	3	3 ha 66 a 80 ca
	ZA	4	6 ha 11 a 60 ca
	ZA	5	0 ha 46 a 90 ca
ZA	20	5 ha 24 a 80 ca	
ZA	21	9 ha 72 a 10 ca	
ZA	33	2 ha 06 a 40 ca	
S/TOTAL			147 ha 28 a 63 ca
CORMEILLES EN VEXIN	B	138	8 ha 85 a 09 ca
	AB	266	3 ha 15 a 64 ca
S/TOTAL			12 ha 00 a 73 ca
CORMEILLES EN VEXIN	B	30	4 ha 95 a 34 ca
S/TOTAL			4 ha 95 a 34 ca
CORMEILLES EN VEXIN	C	422	11 ha 59 a 00 ca
S/TOTAL			11 ha 59 a 00 ca
TOTAL EARL CORMEILLES-LABBEVILLE			199 ha 87 a 46 ca

3/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>